



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 98719

Texte de la question

M. Jacques Desallangre demande à M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, de bien vouloir réexaminer le dossier des « Fusillés pour l'exemple » de la Première Guerre mondiale. Après un siècle, le temps d'une mémoire apaisée est arrivé. Tirons les enseignements de la réhabilitation des six fusillés de Vingré. Il lui demande de bien vouloir réhabiliter l'ensemble des fusillés pour l'exemple. Cette demande relayée par six conseillers généraux (Aisne, Allier, Corrèze, Haute-Saône, Oise, Somme) pourrait ainsi trouver une issue fructueuse et juste en mémoire de ces poilus.

Texte de la réponse

Le 11 novembre 2008, le Président de la République, à Douaumont, a rendu hommage aux soldats de la Première Guerre mondiale qui se sont battus jusqu'à la mort dans des conditions effroyables ainsi qu'à tous ceux qui « un jour n'ont plus eu la force de se battre », tous ceux « qui furent exécutés alors qu'ils ne s'étaient pas déshonorés, n'avaient pas été des lâches mais... simplement... » étaient allés jusqu'à l'extrême limite de leurs forces. » Par ces propos, le Président de la République a ouvert le dossier de la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale. Ce dossier est complexe, sensible et une réflexion est actuellement en cours quant aux modalités de cette réhabilitation dont la date et l'outil juridique ne sont pas encore arrêtés. Le secrétaire d'État auprès du ministre de la défense et des anciens combattants suit l'évolution de ce dossier et ne manquera pas d'apporter toutes les précisions nécessaires en temps opportun.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98719

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 823

Réponse publiée le : 13 septembre 2011, page 9805